

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie tenue le 20 mai 2026, a été adopté le règlement numéro 266-2026 « abrogeant et remplaçant le règlement numéro 259-2025 établissant le traitement des élus de la Municipalité régionale de comté de Matawinie ».

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE 25^e JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX.



Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière